



N°	Objet	Date
2025-061	Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025 – cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux pour l'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure	27/03/2025

COMMUNE DE LA BIOLLE

Extrait du Registre des Arrêtés

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BIOLLE

Le Maire de la commune de La Biolle,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2007 fixant les ratios d'avancements de grade ;

Vu l'arrêté n° 2021-82 du 1er juillet 2021 fixant les lignes directrices de gestion ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé grade actuel	Libellé grade proposé	Niveau	Date d'effet
ROCHEDY Béatrice	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure par ancienneté	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Biolle, le 27/03/2025

Le maire,
Julie NOVELLI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



N°	Objet	Date
2025-060	Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade – Année 2025 – cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	27/03/2025

COMMUNE DE LA BIOLLE

Extrait du Registre des Arrêtés

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BIOLLE

Le Maire de la commune de La Biolle,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2007 fixant les ratios d'avancements de grade ;

Vu l'arrêté n° 2021-82 du 1er juillet 2021 fixant les lignes directrices de gestion ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé grade actuel	Libellé grade proposé	Niveau	Date d'effet
MORELL Sarah	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe par ancienneté	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Biolle, le 27/03/2025

Le maire,
Julie NOVELLI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.